AA063 BASES

TOP 40

2 JOURS
14 heures

1 020 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Intra sur mesure possible

SESSIONS 2016
26 et 27 mai

14 et
15 septembre

PRÉ-REQUIS
Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA041 - Fondements juridiques de la RC

E-learning
AL041

PÉDAGOGIE
Des exemples permettent au formateur de présenter la RC construction.
Les participants réalisent de nombreux cas pratiques, ils doivent être capables notamment d'identifier les intervenants à l'opération de construction et leur relation entre eux d'apprécier les conditions de la réception de travaux et de déterminer la nature juridique des dommages.

Disponible en régions sur demande

Métiers OEMA
05A+05G

Responsabilité civile des constructeurs

Analyser le régime spécifique et ses articulations avec le régime de droit commun

PUBLIC

Chargés d'indemnisation construction
Gestionnaires de contrats construction
Managers techniques ou commerciaux

OBJECTIFS

Définir le champ d'intervention du régime spécifique de la responsabilité

Appréhender la responsabilité des constructeurs et la question délicate de leurs frontières

Comprendre les principes juridiques clés du régime spécifique des responsabilités des constructeurs

Comprendre les principes juridiques de responsabilité de droit commun des constructeurs et ses articulations avec le régime spécifique

Questions d'actualité concernant la RC de constructeurs

PROGRAMME

A. CHAMP D'APPLICATION DES RESPONSABILITÉS CIVILES DES CONSTRUCTEURS

1. Définir l'opération de construction
2. Différents intervenants à l'opération de construction
3. Différents contrats de l'opération de construction

B. GRANDS PRINCIPES DES RESPONSABILITÉS CIVILES DES CONSTRUCTEURS

1. Articulation des différentes responsabilités encourues par les constructeurs (panorama)

C. PRINCIPES JURIDIQUES CLÉS DES « GARANTIES LÉGALES » DES CONSTRUCTEURS

1. Caractéristiques communes des différentes garanties applicables
2. Contenu et conditions de mise en jeu des garanties légales
3. Débiteurs et bénéficiaires des garanties légales

D. PRINCIPES JURIDIQUES CLÉS DES RESPONSABILITÉS DE DROIT COMMUN DES PARTICIPANTS À L'ACTE DE CONSTRUIRE (ARTICULATION AVEC LES GARANTIES LÉGALES)

1. Responsabilités contractuelles de droit commun des constructeurs
2. Responsabilités délictuelles des constructeurs
3. Responsabilités des sous-traitants et des fabricants

E. NOTIONS CLÉS DE L'INDEMNISATION DES DOMMAGES DE CONSTRUCTION

1. Réparation des dommages : principes généraux et cas particuliers
2. Exonération de responsabilité : principes et cas particuliers
3. Recours entre constructeurs (avant et après indemnisation)

CONTACT

01 47 76 58 46
informations@ifpass.fr

Votre parcours

AA024 > AA267 > AA268 > AA301